

Acteur central de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale, le Département de l'Essonne agit chaque jour pour préserver la qualité de vie et l'autonomie de plus de 100 000 séniors et personnes en situation de handicap.

Nous mettons à disposition des Essonniens qui en ont le besoin un dispositif inédit en France, pour prévenir l'isolement et faciliter les déplacements au quotidien: la Carte Taxi

François Durovray, Président du Département de l'Essonne

Sophie Rigault, Vice-présidente en charge des mobilités et de la voirie

La Carte Taxi est une aide à la mobilité délivrée par le Département de l'Essonne qui permet de dépenser jusqu'à 250 euros par an auprès d'artisans taxis affiliés et du service Pam 91.

Si vous êtes inscrits au service Pam 91, vous pouvez régler le montant des courses avec votre Carte Taxi.



## Pour qui ?

La Carte Taxi s'adresse au même public que la Carte Navigo Améthyste, les deux aides ne sont pas cumulables :

Les **personnes âgées de plus de 65 ans non imposables** (ligne d'impôt avant crédit, correction inférieure ou égale à 61 euros), les personnes appartenant au **monde combattant de plus de 60 ans** et les **personnes handicapées** percevant l'allocation adulte handicapé (AAH).



## Comment faire la demande ?

- En téléchargeant le formulaire ou en le renseignant directement sur [www.essonne.fr](http://www.essonne.fr)
- Après du Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune

Une fois la demande d'aide réalisée, elle est instruite par le service en charge de l'attribution des aides à la mobilité.

La carte est ensuite fabriquée et envoyée au domicile de la personne.



## Comment l'utiliser ?

### 1. Réservez votre course

Il suffit de **contacter un artisan taxi affilié et de réserver la course**, de préférence en heures creuses (entre 10h et 15h).

La liste des artisans taxi affiliés est disponible sur [www.essonne.fr](http://www.essonne.fr) ou par téléphone au 09 69 322 326 du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Pensez bien à préciser au moment de réserver que vous réglez votre course avec la Carte Taxi.

### 2. Présentez votre carte au conducteur

Présentez votre carte à l'artisan taxi qui scannera le **QR code inscrit sur la carte** avec son téléphone.

Il saisira ensuite le montant de la course sur son téléphone, il ne vous restera alors plus qu'à **valider le paiement avec votre code personnel** à 4 chiffres, comme avec une carte bancaire.

## Comment savoir combien il reste sur la carte ?

- Par téléphone au **09 69 322 326** du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Sur internet, via votre espace personnel, sur [www.essonne.fr](http://www.essonne.fr)
- En **demandant à votre artisan taxi** au moment de la course

## Pour toute question

liée au fonctionnement de la carte et les artisans taxis affiliés :



**09 69 322 326**

Du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

**Pour en savoir plus**

**N° Vert 0 800 40 80 40**

Appel gratuit depuis un fixe en Essonne  
Du lundi au vendredi de 10h à 12h / 13h30 à 15h

[amethyste@cd-essonne.fr](http://amethyste@cd-essonne.fr)

[www.essonne.fr](http://www.essonne.fr)

**Onglet**

Économie aménagement mobilités

**Rubrique**

Mobilités

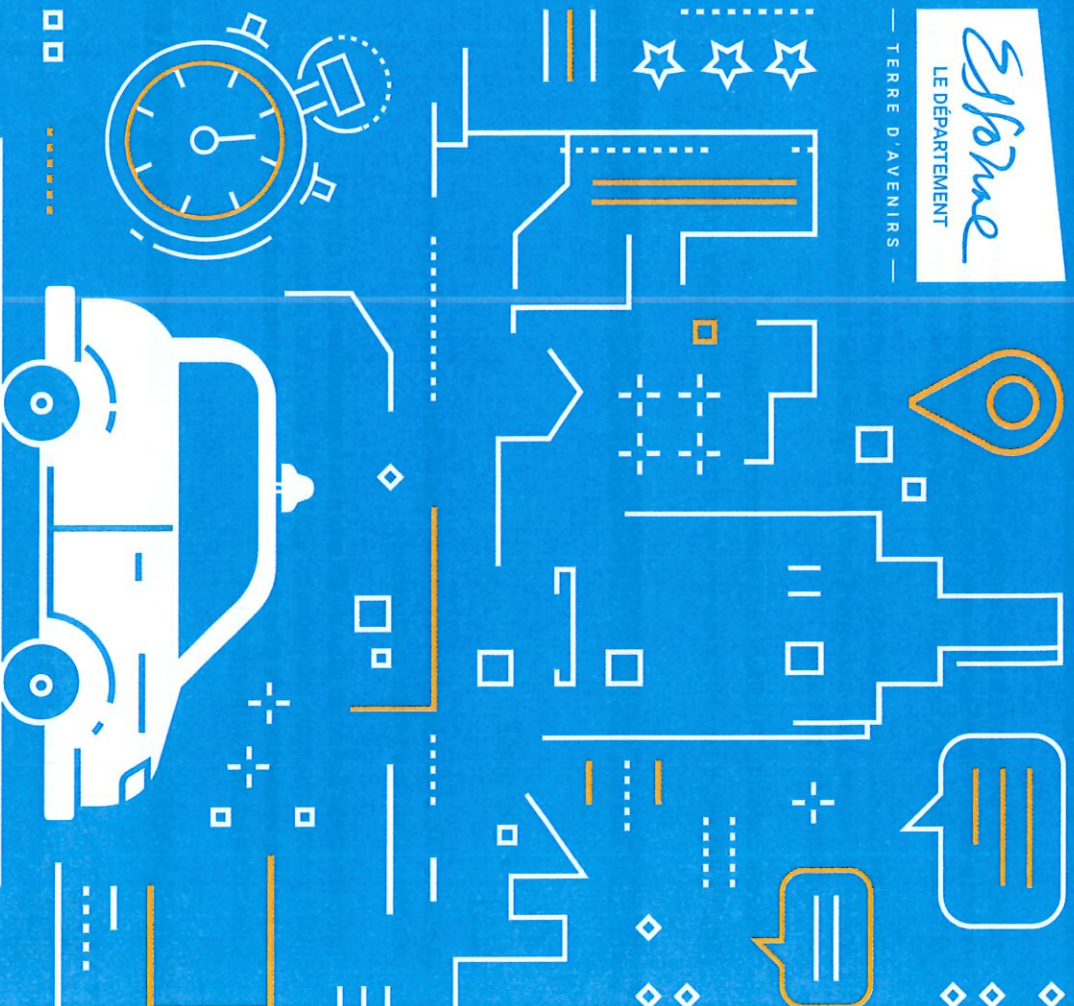
**Partie**

Les aides aux transports

Ne pas jeter sur la voie publique - Impression sur papier 100% PEFC - Docaposte



— TERRE D'AVENIRS —



# CARTE TAXI

Mode d'emploi

[essonne.fr](http://essonne.fr)